

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00493**

**PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CIGALES AUVERGNE-RHONE-ALPES - SUBVENTION 2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 55  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221117-D20220049310

Date de mise en ligne : 24 novembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022**

### **PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CIGALES AUVERGNE-RHONE-ALPES - SUBVENTION 2022**

Notre territoire métropolitain se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20 % pour le seul secteur privé, et représente un poids de 35 % plus élevé que la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises du secteur. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Afin de contribuer à cet objectif, Saint-Etienne Métropole souhaite accentuer les actions de mobilisation de l'épargne solidaire en vue de financer les structures de l'ESS sur son territoire.

Dans ce contexte, il est proposé de soutenir l'action de sensibilisation menée par l'association des CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce soutien s'inscrirait dans le plan d'action de la politique PROCESS pour 2022.

Un club CIGALES est une structure de collecte d'épargne de proximité pour des projets locaux. Elle permet de mutualiser des fonds, même de montants peu importants et d'en démultiplier l'efficacité. Elle agit comme animatrice de son environnement, au service des initiatives locales, des entreprises de proximité et de la création d'emplois.

Il s'agit d'une structure qui regroupe un collectif de 5 à 20 personnes qui mutualisent une partie de leur propre épargne, entre 8 € et 450 € par mois et par personne (en moyenne 23 €). L'argent réuni permet à ce collectif d'investir directement (sans passer par un établissement financier) dans des entreprises, coopératives et associations de leur quartier, de leur ville, de leur département ou de leur région. Dans le respect de la charte des CIGALES, ces entreprises auront comme spécificité de mener des activités ayant une vocation sociale, solidaire, environnementale et/ou culturelle. En général, il est observé un effet levier x6 entre le financement engagé par les collectivités et les fonds d'épargnes solidaires mobilisés grâce aux actions de sensibilisation réalisées.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'association régionale regroupe une vingtaine de clubs mobilisant près de 300 cigaliers. Entre 2010 et 2020, plus de 500 000 € ont été investis sur la région. Seulement deux clubs opèrent actuellement sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Le plus récent est encore en phase de collecte de fonds, mais le premier a déjà

investi près de 25 000 € sur le territoire à travers des dotations de 5 000 € pour 5 projets de l'ESS :

- La SCOP « De la ferme au quartier » et la boulangerie « Le pain du Loup » en 2021,
- Le restaurant éco-responsable « Jean les Crocs », l'association d'insertion « Autonome » et le réparateur de vélos « Pierrot Vélo » en 2022.

A noter que la gouvernance de chacun de ces fonds est conçue de manière à ce que les investissements soient collectés et investis sur le même territoire : les contributeurs organisent de manière autonome leurs comités d'engagement et il n'est pas possible de contribuer à des projets portés par des clubs CIGALES externes à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Saint-Etienne Métropole propose l'attribution d'une subvention de 4 500 € à l'Association Régionale des CIGALES en Auvergne-Rhône-Alpes afin de sensibiliser à l'épargne solidaire et développer l'épargne citoyenne pour favoriser l'émergence de projets d'ESS. Cette action nouvelle proposée en 2022 vise à démultiplier les temps d'information auprès du grand public épargnant et des porteurs de projets. Cette action innovante permettra aux entreprises (classiques) qui le souhaitent de renforcer leur engagement sociétal sur le territoire en sensibilisant leurs salariés à la finance solidaire pour financer davantage d'entreprises à impact social et environnemental.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention d'un montant de 4 500 € à l'Association des CIGALES en Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'Association des CIGALES en Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

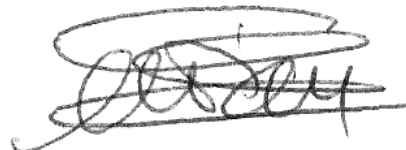
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Président,



Gaël PERDRIAU